

Duflot, Pinel, Denormandie : les plafonds 2026 ont été publiés



© 2026 Les Echos Publishing

Les particuliers peuvent bénéficier, au titre de certains investissements immobiliers locatifs, d'avantages fiscaux. Toutefois, ces dispositifs d'incitation fiscale ne peuvent s'appliquer que sur une base plafonnée et sont, en outre, soumis à des plafonds de loyers et, le cas échéant, à des conditions tenant aux ressources du locataire qui diffèrent selon le dispositif concerné.

À ce titre, révisés chaque début année, les plafonds des dispositifs Duflot, Pinel et Denormandie (applicables aux baux conclus ou renouvelés en 2026) viennent d'être publiés.

Plafonds mensuels de loyer par mètre carré (charges non comprises)				
Zones				
A bis	A	B1	B2 et C	
19,71 €	14,64 €	11,80 €	10,26 €	

Plafonds annuels de ressources des locataires				
	Zones			
	A bis	A	B1	B2 et C
Personne seule	44 344 €	44 344 €	36 144 €	32 530 €

Couple	66 276 €	66 276 €	48 268 €	43 439 €
Personne seule ou couple ayant une personne à charge	86 878 €	79 666 €	58 043 €	52 239 €
Personne seule ou couple ayant deux personnes à charge	103 727 €	95 427 €	70 073 €	63 066 €
Personne seule ou couple ayant trois personnes à charge	123 415 €	112 968 €	82 432 €	74 189 €
Personne seule ou couple ayant quatre personnes à charge	138 874 €	127 122 €	92 900 €	83 611 €
Majoration par personne à charge à partir de la cinquième	+15 471 €	+14 164 €	+10 364 €	+9 325 €